

Ville de Montréal

## Service du greffe

Division du soutien aux commissions permanentes,  
aux conseils consultatifs et au Bureau de la présidence du conseil

155, rue Notre-Dame Est, rez-de-chaussée

Montréal (Québec) H2Y 1B5

Téléphone : 514 872-3770

[www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)

## Commission permanente sur l'examen des contrats

### **La Commission :**

#### **Présidence**

*Karine Boivin Roy  
Arrondissement de Mercier –  
Hochelaga-Maisonneuve*

#### **Vice-présidence**

*Mme Julie Brisebois  
Village de Senneville*

*Mme Sophie Thiébaud  
Arrondissement Le Sud-Ouest*

#### **Membres**

*M. Younes Boukala  
Arrondissement de Lachine*

*Mme Paola Hawa  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue*

*M. Christian Larocque  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*M. Jérôme Normand  
Arrondissement d'Achatsic –  
Cartierville*

*M. Giovanni Rapanà  
Arrondissement de  
Rivière-des-Prairies –  
Pointe-aux-Trembles*

*Mme Micheline Rouleau  
Arrondissement de Lachine*

*M. Robert Samoszewski  
Arrondissement de L'Île-Bizard –  
Sainte-Geneviève*

*Mme Lili-Anne Tremblay  
Arrondissement de Saint-Léonard*

**Le 23 août 2021**

### **Rapport d'examen de la conformité du processus d'appel d'offres - Mandat SMCE218285001**

***Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la prestation des services en gestion de projets informatiques agile chef de m el ee, pour une dur ee de 12 mois avec deux options de prolongation d'une dur ee de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 2 924 347,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18733 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)***

**ORIGINAL SIGN **

\_\_\_\_\_  
Karine Boivin Roy  
Pr sidente

**ORIGINAL SIGN **

\_\_\_\_\_  
Julie Demers  
Secr taire recherchiste

## **Introduction**

La Commission permanente sur l'examen des contrats (CEC) s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

## **Mandat SMCE218285001**

*Conclure une entente-cadre avec Cofomo inc. pour la prestation des services en gestion de projets informatiques agile chef de mêlée, pour une durée de 12 mois avec deux options de prolongation d'une durée de 12 mois chacune, pour une somme maximale de 2 924 347,73 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 21-18733 - (2 soumissionnaires, 1 seul conforme)*

À sa séance du 4 août 2021, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats pour étudier le présent contrat, qui répondait au critère ci-dessous :

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
  - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres;*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 11 août 2021 dernier, les membres de la Commission ont étudié la conformité du processus d'octroi relatif à ce mandat dans le cadre d'une séance de travail à huis clos tenue en visioconférence, et ce, en raison de la directive de confinement émise par le ministère de la Santé publique du gouvernement du Québec et en vigueur depuis la mi-mars dans le contexte de la pandémie mondiale du coronavirus.

Au cours de cette séance, les responsables du Service des technologies de l'information ont présenté les différentes étapes franchies et ont répondu aux questions des commissaires concernant ce contrat.

D'entrée de jeu, les personnes représentant le Service ont expliqué que la Ville fait appel à des fournisseurs de services en technologies de l'information avec des expertises de pointe qui la soutiendront dans la prestation de services spécialisés en gestion de projets informatiques en mode agile.

L'appel d'offres public a été d'une durée de 44 jours. Parmi les 20 preneurs du cahier des charges, 2 ont déposé une soumission, dont une seule a été jugée conforme. Il est à noter que 5 addendas mineurs ont été émis au cours de l'appel d'offres, sans impact sur le prix. Au terme du processus, le prix soumis par le soumissionnaire montre un écart de 22,34 % défavorable à la Ville par rapport à l'estimation de contrôle interne.

Les Commissaires ont demandé des précisions et clarifications sur la certification Agile et sur la capacité du Service à réaliser à l'interne les projets dont il a la responsabilité. Les explications fournies par les personnes représentant le Service ont été à la satisfaction de la Commission. La Commission se dit par ailleurs satisfaite de la mise en place de pratiques agiles et suggère d'élargir celles-ci aux autres unités d'affaires de la Ville, lorsque cela s'y prête.

### **Conclusion**

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les ressources du Service des technologies de l'information pour leurs interventions au cours de la séance de travail et adresse la conclusion suivante au conseil :

*Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération, en l'occurrence :*

- *Contrat de services professionnels d'une valeur de plus de 1 M\$ pour lequel il existe :*
  - *une seule soumission conforme reçue suite à un appel d'offres ;*
  - *un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ;*

*Considérant les renseignements soumis aux commissaires ;*

*Considérant les nombreuses questions adressées aux responsables du dossier ;*

*Considérant l'analyse approfondie par la Commission des différents aspects liés à ce dossier ;*

**À l'égard du mandat SMCE218285001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.**